



Société de commissaires  
aux Comptes



commissaire  
aux comptes

**ASSOCIATION DU RESEAU DES SITES RIVIERES  
SAUVAGES LABELLISES DE FRANCE ET  
D'EUROPE**

Maison Pêche-Nature  
2 Rue du Moulin  
74150 RUMILLY

SIRET 845 059 658 000 11

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES  
COMPTES ANNUELS**

**EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022**



ASSOCIATION DES  
RIVIERES  
SAUVAGES  
Maison Pêche-Nature  
2 Rue du Moulin  
74150 RUMILLY

## RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

Mesdames, Messieurs,

### I. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association « **ASSOCIATION DU RESEAU DES SITES RIVIERES SAUVAGES LABELLISES DE FRANCE ET D'EUROPE** » relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Sous les réserves décrites dans la partie « Fondement de l'opinion avec réserve », nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

### II. FONDEMENT DE L'OPINION AVEC RESERVES

#### *Motivation des réserves pour limitation*

- Les comptes annuels clos au 31 décembre 2022 font état à l'actif du bilan d'un poste dénommé « Autres créances » comportant le compte « 441700 – Subventions à percevoir » pour un montant de 72 267 €. Les procédures internes de l'Association ne permettent pas en l'état d'obtenir tous les éléments probants suffisants pour justifier certains flux de ce compte. Dans ces conditions, une limitation des opérations de contrôle est à observer du fait notamment de l'incertitude pouvant exister sur la provision de fin d'exercice et sur les sommes à recouvrer. Les incidences sur les comptes annuels ne peuvent être clairement circonscrites.

#### *Référentiel d'audit*

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.



commissaire  
aux comptes

**ASSOCIATION DES RIVIERES SAUVAGES** *Indépendance*

Maison Pêche-Nature  
2 Rue du Moulin  
74150 RUMILLY

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 30 août 2022 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

**Observation**

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant décrit au niveau de l'annexe des comptes annuels dans les règles et méthodes comptables :

- Continuité d'exploitation : « Le Conseil d'Administration considère que la continuité d'exploitation est assurée malgré un délai de perception des subventions qui peut s'avérer très long. Des subventions à recevoir ont été provisionnées au bilan pour un montant de 72 267 €. »

**III. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS**

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

**IV. VERIFICATIONS SPECIFIQUES**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Le rapport du conseil d'administration ne nous ayant pas été communiqué, comme le prévoit l'article R. 232-1 du code de commerce, nous n'avons pas été en mesure de procéder à la vérification de ce document en vue de s'assurer de sa sincérité et sa concordance avec les comptes annuels.



commissaire  
aux comptes

ASSOCIATION DES  
RIVIERES  
SAUVAGES  
Maison Pêche-Nature  
2 Rue du Moulin  
74150 RUMILLY

## **V. RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

## **VI. RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-



ASSOCIATION DES  
RIVIERES  
SAUVAGES  
Maison Pêche-Nature  
2 Rue du Moulin  
74150 RUMILLY

détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Annecy, le 30 Novembre 2023

Pour DM AUDIT  
Dominique MESNAGE  
Commissaire aux comptes

# Bilan Actif

Etat exprimé en euros		31/12/2022			31/12/2021
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>				
	Frais d'établissement				
	Frais de recherche et de développement				
	Concessions brevets droits similaires				
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>				
	Terrains				
	Constructions				
Installations techniques, mat. et outillage indus.					
Autres immobilisations corporelles	36 458	18 195	18 263	25 555	
Immobilisations grevées de droits					
Immobilisations en cours					
Avances et acomptes					
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)</b>					
Participations évaluées selon mise en équival.					
Autres participations					
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières					
	<b>TOTAL ( I )</b>	<b>36 458</b>	<b>18 195</b>	<b>18 263</b>	<b>25 555</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>	<b>STOCKS ET EN-COURS</b>				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
<b>Avances et Acomptes versés sur commandes</b>	524		524	524	
<b>CREANCES (3)</b>					
Créances usagers et comptes rattachés	1 634		1 634		
Autres créances	72 267		72 267	66 812	
<b>VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT</b>					
<b>DISPONIBILITES</b>	12 826		12 826	30 132	
<b>COMPTES DE REGULARISATION</b>	Charges constatées d'avance	508		508	
	<b>TOTAL ( II )</b>	<b>87 759</b>		<b>87 759</b>	<b>97 468</b>
	Frais d'émission d'emprunt à étaler ( III )				
Primes de remboursement des obligations ( IV )					
Ecarts de conversion actif ( V )					
<b>TOTAL ACTIF ( I à VI )</b>		<b>124 217</b>	<b>18 195</b>	<b>106 023</b>	<b>123 023</b>

(1) dont droit au bail

(2) dont à moins d'un an

(3) dont à plus d'un an

## ENGAGEMENTS RECUS

Legs nets à réaliser : - acceptés par les organes statutairement compétents

- autorisés par l'organisme de tutelle

Dons en nature restant à vendre

**Bilan Passif**

Etat exprimé en euros

31/12/2022

31/12/2021

		31/12/2022	31/12/2021
<b>Fonds associatifs</b>	<b>Fonds propres</b>		
	Fonds associatifs sans droit de reprise <i>Dont legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés, subventions d'investissements affectées à des biens renouvelables</i>		
	Ecarts de réévaluation		
	Réserves	14 179	23 204
	Report à nouveau		
	<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>(1 443)</b>	<b>(9 026)</b>
	<b>Total des fonds propres</b>	<b>12 736</b>	<b>14 179</b>
	<b>Autres fonds associatifs</b>		
	Fonds associatifs avec droit de reprise - Apports - Legs et donations - Subventions d'investissements affectées à des biens renouvelables	10 000	14 000
	Résultats sous contrôle de tiers financeurs Droits des propriétaires Ecarts de réévaluation Subventions d'investissement sur biens non renouvelables Provisions réglementées		
<b>Total des autres fonds associatifs</b>	<b>10 000</b>	<b>14 000</b>	
<b>Total des fonds associatifs</b>	<b>22 736</b>	<b>28 179</b>	
<b>Provisions</b>			
Provisions pour risques Provisions pour charges			
<b>Total des provisions</b>			
<b>Fonds dédiés</b>			
Aux fondations abritées Sur subventions de fonctionnement Sur dons manuels affectés Sur legs et donations affectés			
<b>Total des fonds dédiés</b>			
<b>DETTES (1)</b>			
<b>DETTES FINANCIERES</b>			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	17 186	23 143	
Emprunts et dettes financières divers			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
<b>DETTES D'EXPLOITATION</b>			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	30 811	54 454	
Dettes fiscales et sociales	22 790	4 724	
<b>DETTES DIVERSES</b>			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	12 500	12 524	
Produits constatés d'avance			
<b>Total des dettes</b>	<b>83 287</b>	<b>94 845</b>	
Ecarts de conversion passif			
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>106 023</b>	<b>123 023</b>	
Résultat de l'exercice exprimé en centimes	(1 442,97)	(9 025,76)	
(1) Dont à moins d'un an	72 121	94 845	
(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			
<b>ENGAGEMENTS DONNES</b>			



# Compte de Résultat

Etat exprimé en euros

		31/12/2022	31/12/2021
		12 mois	12 mois
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	Ventes de marchandises, de produits fabriqués		
	Prestations de services		
	Productions stockée		
	Production immobilisée		
	Subventions d'exploitation	152 642	212 663
	Dons		
	Cotisations		
	Legs et donations		
	Autres produits de gestion courante		
	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges	2 950	310
	Autres produits	126 900	77 617
<b>Total des produits d'exploitation</b>	<b>282 493</b>	<b>290 589</b>	
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>	Achats		
	Variation de stock		
	Autres achats et charges externes	60 898	35 604
	Impôts, taxes et versements assimilés	3 994	980
	Rémunération du personnel	119 853	81 902
	Charges sociales	43 707	54 081
	Subventions accordées par l'association		
	Dotation aux amortissements et dépréciations	7 292	7 292
	Dotation aux provisions		
	Autres charges	47 552	119 464
	<b>Total des charges d'exploitation</b>	<b>283 295</b>	<b>299 323</b>
<b>1 - RESULTAT COURANT NON FINANCIER</b>		<b>(802)</b>	<b>(8 734)</b>
<b>Produits financiers</b>	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
	Intérêts et produits financiers		
	Dotation aux amortissements et aux dépréciations		
	Intérêts et charges financières	191	247
<b>Charges financières</b>	<b>2 - RESULTAT FINANCIER</b>	<b>(191)</b>	<b>(247)</b>
	<b>3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOT ( 1 + 2 )</b>	<b>(993)</b>	<b>(8 981)</b>
<b>Produits exceptionnels</b>	Produits exceptionnels		
	Charges exceptionnelles	450	45
	<b>4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>(450)</b>	<b>(45)</b>
<b>Charges exceptionnelles</b>	Impôts sur les sociétés et Participation des salariés		
	(+) Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs		
	(-) Engagements à réaliser sur ressources affectées		
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>		<b>282 493</b>	<b>290 589</b>
<b>TOTAL DES CHARGES</b>		<b>283 936</b>	<b>299 615</b>
<b>EXCEDENT ou DEFICIT</b>		<b>(1 443)</b>	<b>(9 026)</b>
<b>EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>	<b>PRODUITS</b>		
	Bénévolat		
	Prestations en nature		
	Dons en nature		
	<b>CHARGES</b>		
	Secours en nature		
	Mise à disposition gratuite de biens et services		
Personnel bénévole			



# Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Les comptes annuels ont été élaborés et sont présentés conformément aux principes définis par le Plan Comptable Général 2014-03, aux prescriptions du Code du commerce et au règlement n° 2018-06 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et des fondations, énoncés par le Comité de la Réglementation Comptable.

Le bilan de l'exercice présente un total de **106 023** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **282 493** euros et un total **charges** de **283 936** euros, dégageant ainsi un **résultat** de **-1 443** euros.

L'exercice considéré débute le **01/01/2022** et finit le **31/12/2022**.  
Il a une durée de **12** mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base et aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

## Continuité d'exploitation

Le Conseil d'Administration considère que la continuité d'exploitation est assurée malgré un délai de perception des subventions qui peut s'avérer très long. Des subventions à recevoir ont été provisionnées au bilan pour un montant de 72 267€.

Les principales méthodes utilisées sont :



## Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

# Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

## Stocks et en cours

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les produits en cours de production ont été évalués à leur coût de production.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

## Créances et dettes



Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

## Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

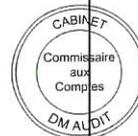
## Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature. Les dépenses liées aux projets, comptabilisées dans des comptes 651xxx devraient normalement être enregistrées dans des comptes de frais généraux (604xxx). Ces dépenses s'élèvent sur l'exercice 2022 à un montant de 45.5K€.

# Immobilisations

Etat exprimé en euros

	Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2022
		Augmentations		Diminutions		
		Réévaluations	Acquisitions	Viremt p.à p.	Cessions	
<b>INCORPORELLES</b>						
Frais d'établissement et de développement						
Donations temporaires d'usufruit						
Autres						
<b>TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>						
<b>CORPORELLES</b>						
Terrains						
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencement aménagement						
Instal technique, matériel outillage industriels						
Instal., agencement, aménagement divers						
Matériel de transport	36 458					36 458
Matériel de bureau, informatique et mobilier						
Emballages récupérables et divers						
Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes						
<b>TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>36 458</b>					<b>36 458</b>
<b>BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES</b>						
<b>FINANCIERES</b>						
Participations évaluées en équivalence						
Autres participations						
Autres titres immobilisés						
Prêts et autres immobilisations financières						
<b>TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>						
<b>TOTAL</b>	<b>36 458</b>					<b>36 458</b>



## Amortissements

Etat exprimé en euros		Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2022
			Dotations	Diminutions	
<b>INCORPORELLES</b>	Frais d'établissement et de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Autres				
	<b>TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>				
<b>CORPORELLES</b>	Terrains				
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencement aménagement				
	Instal technique, matériel outillage industriels				
	Autres instal., agencement, aménagement divers				
	Matériel de transport	10 903	7 292		18 195
	Matériel de bureau, mobilier				
	Emballages récupérables et divers				
<b>TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>10 903</b>	<b>7 292</b>		<b>18 195</b>	
<b>TOTAL</b>		<b>10 903</b>	<b>7 292</b>		<b>18 195</b>



## Créances et Dettes

Etat exprimé en euros

		31/12/2022	1 an au plus	plus d'1 an
<b>CREANCES</b>	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières			
	Clients, usagers douteux ou litigieux			
	Autres créances clients, usagers	1 634	1 634	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée			
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers	72 267	72 267	
	Confédération, fédération, union, entités affiliées			
	Créances reçues par legs ou donations			
Débiteurs divers				
Charges constatées d'avance	508	508		
<b>TOTAL DES CREANCES</b>		<b>74 409</b>	<b>74 409</b>	
Prêts accordés en cours d'exercice				
Remboursements obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				



		31/12/2022	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
<b>DETTES</b>	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine				
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine	17 186	6 020	11 166	
	Emprunts et dettes financières divers				
	Fournisseurs et comptes rattachés	30 811	30 811		
	Dettes des legs ou donations				
	Personnel et comptes rattachés	8 008	8 008		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	12 922	12 922		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée				
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	1 861	1 861		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Confédération, fédération, union, entités affiliées					
Autres dettes	12 500	12 500			
Dettes représentatives de titres empruntés					
Produits constatés d'avance					
<b>TOTAL DES DETTES</b>		<b>83 287</b>	<b>72 121</b>	<b>11 166</b>	
Emprunts souscrits en cours d'exercice					
Emprunts remboursés en cours d'exercice		5 952			
Emprunts dettes associés (personnes physiques)					

# Produits à recevoir

Etat exprimé en euros

31/12/2022

Total des Produits à recevoir		72 267
Autres créances <i>SUBVENTION A PERCEVOIR</i>	72 267	72 267



# Charges à payer

Etat exprimé en euros

31/12/2022

<b>Total des Charges à payer</b>		<b>25 375</b>
<b>Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit</b> <i>INTERETS COURUS</i>	<i>11</i>	<b>11</b>
<b>Dettes fournisseurs et comptes rattachés</b> <i>FACTURES NON PARVENUES</i>	<i>16 067</i>	<b>16 067</b>
<b>Dettes fiscales et sociales</b> <i>PERSONNEL - CONGES PAYES</i> <i>CHARGES SOCIALES A PAYER</i>	<i>6 640</i> <i>2 656</i>	<b>9 296</b>





Société de commissaires aux  
Comptes



commissaire  
aux comptes

**ASSOCIATION DU RESEAU DES SITES RIVIERES  
SAUVAGES LABELLISES DE FRANCE ET  
D'EUROPE**

Maison Pêche-Nature  
2 Rue du Moulin  
74150 RUMILLY

SIRET 845 059 658 000 11

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

**EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022**



commissaire  
aux comptes

ASSOCIATION DES  
RIVIERES  
SAUVAGES  
Maison Pêche-Nature  
2 Rue du Moulin  
74150 RUMILLY

## RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de Commissaire aux Comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées ;

En application de l'article R. 612-7 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions prévues à l'article L.612-5 du Code de commerce. Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle de conventions, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité ou leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Au cours de l'exercice écoulé, nous n'avons été avisés d'aucune convention nouvelle.

Par ailleurs, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, approuvées au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice :

### **1. Avance de trésorerie : Fonds pour la conservation des rivières sauvages**

Une avance a été accordée à votre Association par le fonds de dotation « Fonds pour la conservation des rivières sauvages ». Nous n'avons pas obtenu de convention de trésorerie relative à cette avance qui n'est pas rémunérée. Le montant de l'avance au 31/12/2022 est de 12 500 €.

### **2. Mise à disposition de personnel : Association agréée pour la pêche et la protection du milieu aquatique de l'Albanais**

L'Association agréée pour la pêche et la protection du milieu aquatique de l'Albanais a facturé à votre Association une prestation de gestion administrative et comptable. Cette mise à disposition du personnel représente une charge de 7 500€ pour l'exercice 2022.



commissaire  
aux comptes

ASSOCIATION DES  
RIVIERES  
SAUVAGES  
Maison Pêche-Nature  
2 Rue du Moulin  
74150 RUMILLY

### **3. Contrat de prestation avec la société SCIMABIO**

Un contrat de prestation a été conclu avec la société SCIMABIO (laboratoire spécialisé sur les milieux aquatiques) présidée par Arnaud Caudron, membre du Conseil d'Administration de votre Association. Le montant de prestations d'études facturées sur l'exercice 2022 par la société SCIMABIO s'est élevé à 29 905.80 €.

Fait à Annecy, le 30 Novembre 2023

Pour DM AUDIT  
Dominique MESNAGE  
Commissaire aux Comptes